



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 33516

Texte de la question

M. Renaud Dutreil attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur un problème persistant pour certains combattants de la « guerre en Algérie ». Pour cette guerre, beaucoup ont été obligés de reprendre la vie militaire après plus de deux années de retour à la vie familiale. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir attribuer à ces « rappelés » les points relatifs aux « TRN » et à la médaille « commémorative » qui s'ajouteraient aux « points de bonification » accordés pour la période de rappel.

Texte de la réponse

Pour la guerre d'Algérie et les conflits de Tunisie et du Maroc, trois critères différents ont été élaborés pour la qualification de combattant : une durée de service d'au moins quatre-vingt-dix jours en unité combattante ; une appréciation en points selon les caractéristiques de chaque parcours individuel (participation à des actions de combat, engagement volontaire, durée des services, etc.) ; une durée d'exposition au risque diffus d'au moins quinze mois (réduite à douze mois dans le projet de loi de finances 2000). Les « rappelés » qui comptent moins de six mois de services en période de conflit ne peuvent relever du dernier système d'appréciation, mais peuvent bénéficier des deux premiers. Leur situation particulière ne leur interdit donc pas l'accès à la carte du combattant. En tout état de cause, la prise en compte de circonstances familiales ou professionnelles ne saurait être envisagée pour l'appréciation de la qualité de combattant.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Dutreil](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33516

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4636

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7124